

Legislative
Assembly
of Ontario



Assemblée
législative
de l'Ontario

2^e SESSION, 41^e LÉGISLATURE, ONTARIO
66 ELIZABETH II, 2017

Projet de loi 123

Loi proclamant le Mois du patrimoine coréen

M. R. Cho

Projet de loi de député

1^{re} lecture 12 avril 2017

2^e lecture

3^e lecture

Sanction royale



Loi proclamant le Mois du patrimoine coréen

Préambule

Environ 80 000 Coréo-Canadiens vivent en Ontario. Les Coréens ont commencé à émigrer dans la province à l'issue de la Seconde Guerre mondiale (1939-1945) et de la guerre de Corée (1950-1953), deux conflits dévastateurs qui ont gravement touché la péninsule coréenne.

Au fil des ans, les Coréo-Canadiens ont contribué de façon importante à la trame de la société ontarienne sur les plans économique, politique, social et culturel. Le Mois du patrimoine coréen sera l'occasion de se souvenir des réalisations et contributions exceptionnelles des Coréo-Canadiens en Ontario, de les célébrer et d'en transmettre l'importance aux générations à venir.

Le mois d'octobre revêt une importance historique pour la communauté coréo-canadienne. Le 3 octobre, à l'occasion du Jour de la fondation, les Coréens célèbrent la création légendaire de la première nation coréenne, Gogoseon. Les Coréens associent communément cette journée à la naissance de la Corée moderne.

Pour ces motifs, Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative de la province de l'Ontario, édicte :

Mois du patrimoine coréen

1 Le mois d'octobre de chaque année est proclamé Mois du patrimoine coréen.

Entrée en vigueur

2 La présente loi entre en vigueur le jour où elle reçoit la sanction royale.

Titre abrégé

3 Le titre abrégé de la présente loi est *Loi de 2017 sur le Mois du patrimoine coréen*.

NOTE EXPLICATIVE

Le projet de loi proclame le mois d'octobre de chaque année Mois du patrimoine coréen.